



Département des Alpes de Haute-Provence

Réunion du Conseil Municipal

Du 20 Février 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et le samedi vingt février à seize heures trente, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, FRIGENZA, HAULBERT
Ms. CLUET, CARTON, DECLERCQ, FUNEL, BOUIX,
Ms GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Mr André GALFRE

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Mr André GALFRE donne pouvoir à Mr Gérard BOUIX

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Autorisation de réaliser des dons en matière d'action sociale
- Demande de Mr Alberto BAZZANI
- Adhésion 2021 à l'ADAMR
- Mise à disposition de la Salle Polyvalente à l'association Lankaskas
- Convention cadre pour les groupements de commande avec la C.C.A.P.V
- Motion GEMAPI

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour supprimer les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Convention avec l'entreprise Sigma Concept pour la géolocalisation des rues, voies et places de la commune

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la suppression des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 Janvier 2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le compte-rendu de la séance du 30 Janvier 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 30 Janvier 2021.

4. Signature du compte-rendu de la séance du 30 Janvier 2021

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, de signer le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Janvier 2021.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales ne sont pas réunies en présentiel depuis le dernier Conseil Municipal.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Comité syndical du PNRV le 04 Février 2021 en visioconférence. Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de cette réunion.
- Réunion sur l'organisation du prochain Trail du Teillon le 06 Février/2021. Monsieur Claude GUERIN présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de cette réunion
- Rencontre avec le nouveau trésorier principal de la trésorerie de Barcelonnette le 11/02/2021. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents sujets abordés lors de cette rencontre. Les thèmes de la réforme de l'organisation départementale des trésoreries, de la réforme de la taxe d'habitation, de la préparation du budget communal 2021, du rôle de l'eau et des modalités de paiement ont été évoqués.

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du conseil communautaire du 09/02/2021.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion sur la contractualisation avec le département des Alpes de Haute Provence le 17/02/2021.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Eric DUMEZ de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission Bâtiments, Travaux le 18/02/2021.

Monsieur Gérard BOUIX précise à Monsieur le Maire qu'il ne sera pas en mesure de participer à la prochaine réunion de la Commission Culture et Patrimoine planifiée le 25/02/2021. Monsieur le Maire va donc en informer la C.C.A.P.V.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Attribution de la gérance de l'auberge communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le jury de recrutement des nouveaux gérants de l'auberge communale s'est réuni le 16 Janvier 2021 afin d'étudier les différents dossiers de candidatures réceptionnés. A l'issue de cette pré-sélection, le jury a souhaité recevoir en entretien un seul dossier et a demandé des compléments d'informations sur un second dossier.

Le jury de recrutement s'est à nouveau réuni le 30 Janvier 2021 afin de procéder à l'entretien de Mme Célia Fernandez et de Mr Renaud Combe, candidats pour la gérance de l'auberge communale. Le jury a également étudié les pièces complémentaires du dossier de candidature de Mr Salomone. A l'issue de la réunion, le procès-verbal du jury fait apparaître des conclusions suivantes :

- La candidature du dossier de Mr Salomone n'est pas retenue par le jury
- La candidature de Mme Célia Fernandez et Mr Renaud Combe est retenue par le jury pour la gérance de l'auberge communale

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des conclusions du jury de recrutement et propose à cette dernière de valider la candidature de Mme Célia Fernandez et de Mr Renaud Combe pour la gérance de l'auberge communale.

Monsieur le Maire demande à M. Roger FUNEL de ne pas prendre au vote eut égard à son lien de parenté avec les candidats.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** d'attribuer la gérance de l'auberge communale à Mme Célia Fernandez et Mr Renaud Combe conformément aux conclusions proposées par le jury de recrutement,
- **Accepte** de confier la gérance de l'auberge communale sous la forme d'un contrat d'affermage de délégation de service public,
- **Décide** de fixer le montant du loyer mensuel pour la gérance de l'auberge communale à 350 € hors charges de fonctionnement,
- **Décide** de fixer le montant de la caution à 4 000 €,
- **Décide** d'exonérer les nouveaux gérants des trois premiers mois de loyers,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision aux candidats retenus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9. Appel à projet du PNRV sur l'accompagnement à la réalisation d'économies d'eau dans les bâtiments et les équipements publics

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'appel à projet du PNRV sur l'accompagnement à la réalisation d'économies d'eau dans les bâtiments et les équipements publics.

Cet appel à projet propose aux communes des actions visant à atteindre les objectifs suivants :

- Sensibiliser les communes aux économies d'eau dans les bâtiments dont elles ont la gestion,
- Accompagner les communes volontaires dans l'identification et la mise en œuvre des dispositifs (équipements, comportements) pour réduire les consommations d'eau,

Ces actions s'inscrivent dans un programme global sur les économies d'eau inscrit au contrat rivière Verdon.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 0 voix pour, 11 voix contre et 0 abstention :

- **Refuse** de porter la candidature de la commune à l'appel à projet sur l'accompagnement à la réalisation d'économies d'eau dans les bâtiments et les équipements publics tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président du PNRV.

10. Charte des communes et territoires pastoraux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la charte des communes et des territoires pastoraux.

L'Association des Communes Pastorales de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (ACP SUD PACA) a décidé d'élaborer, en partenariat avec la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP), la présente « Charte des Communes et des Territoires Pastoraux ». En effet dans les Statuts de l'ACP SUD PACA et de la FNCP seule la définition ci-après de la Commune Pastorale a été reprise :

« Une Commune Pastorale est une Commune sur le territoire de laquelle un ou plusieurs éleveurs – résidents ou transhumants - pratiquent une « activité pastorale » basée sur un « système de production et d'élevage » permettant de valoriser ses ressources fourragères spontanées par l'élevage des ovins, des bovins, des caprins ou des équidés ».

Le soutien aux filières d'élevages pastoraux, la promotion du pastoralisme auprès des jeunes scolaires, des habitants et des pratiquants des loisirs de nature, la défense du pastoralisme, la préservation de la biodiversité des zones pastorales, les aménagements et les équipements nécessaires à l'accueil des bergers et de leurs troupeaux sur les territoires des adhérents ainsi que leur prise en compte dans les documents d'Urbanisme (SCOT, PLU, ...) faisant partie des objectifs de l'ACP SUD PACA et de la FNCP, il est apparu fondamental d'aller plus loin en proposant aux Communes et aux Territoires Pastoraux qui le souhaitent de souscrire à la présente « Charte des Communes et des Territoires Pastoraux ».

Compte-tenu de divergences de position vis-à-vis de certains points d'engagement de la charte, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas adhérer à la Charte des Communes et des Territoires Pastoraux.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 0 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention :

- **Refuse** de signer la Charte des Communes et des Territoires Pastoraux telle que présentée par Monsieur le Maire.

11. Raccordement postal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans un souci d'amélioration du cadre de vie et du service rendu à la population il y aurait lieu de procéder sur l'ensemble de la Commune au raccordement postal, c'est-à-dire à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations.

En effet, cette démarche apparaît nécessaire pour faciliter :

- L'accès des soins et des premiers secours ;
- Les déplacements à l'intérieur de la Commune grâce à la technologie GPS ;
- La livraison des entreprises ;
- Le développement des services à la personne ;
- L'accès des facteurs, notamment les remplaçants, aux domiciles des clients.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **De procéder** à l'élaboration du raccordement postal sur la Commune,
- **De donner** tous pouvoirs au Maire afin de consulter les entreprises, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de l'adressage postal et de régler la dépense,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. Dénomination et numérotation des rues, voies et places de la commune

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel :

Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un Plan d'Adressage est déjà réalisé sur la Commune mais qu'il convient de procéder à quelques ajustements dans ce dernier. La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments concernés par ces modifications est présentée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,
- **Valide** les modifications des noms attribués aux voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

"Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Début de la voie	Fin de la voie
-----------------------	----------------------	------------------	----------------

VOIES A CARACTERE DE CHEMIN HORS AGGLOMERATION

Pré Sauvan	Chemin de Pré Sauvan		
Ribasson	Chemin des Ribassons		
L'endroune	Chemin de l'Endroune		
Le Coulet	Chemin du Coulet		
RN85	Route Napoléon		

VOIES A CARACTERE DE RUE ou PLACES : dans LE VILLAGE

	Impasse du Platane		

13. Convention d'adhésion à l'Ingénierie et Territoires 04

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'appel à cotisation de l'Agence Technique Départementale (IT04) au titre de l'année 2021. Il rappelle également à l'assemblée que la CCAPV est adhérente à l'IT04 et que le mode d'adhésion choisie dit « adhésion solidaire » permet à toutes les communes de l'intercommunalité d'adhérer à l'IT04 gratuitement. Le montant de la cotisation demandée par l'IT04 au titre de l'année 2021 s'élève donc à 0 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale (IT04) tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

14. Convention ProxiCompte avec la Poste

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention proposée par le groupe La Poste pour souscrire aux services ProxyCompte. Ces derniers permettront à la Commune de pouvoir être enregistrée avec un mandat SEPA auprès du groupe La Poste et de pouvoir accéder à différents services, comme l'achat de timbres ou l'envoi de lettre recommandée, directement par le facteur. Cette convention propose ces services gratuitement à la Commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la signature de cette convention ProxyCompte qui va simplifier les démarches du service administratif.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la signature de la convention ProxyCompte avec le groupe La Poste telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15. Travaux électrification – Recensement des besoins 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier du Syndicat de l'Energie 04 sur le recensement des besoins 2022 en matière de travaux d'électrification. Il rappelle à l'assemblée les actions demandées par la Commune au titre du programme de travaux 2021 pour lesquelles il ne possède pas encore de validation :

- Hameau de la Foux : Enfouissement de la ligne basse tension (Nord) sur le domaine public
- Hameau de Peyroules : 3^{ième} tranche de l'enfouissement en continuité du programme 2019/2020
- Hameau de la Foux : Suppression des poteaux près de l'oratoire et enfouissement du réseau d'éclairage public de la placette du haut du village

Compte-tenu que les arbitrages du programme de travaux 2021 n'ont pas encore été communiqué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter cette délibération à la prochaine séance du Conseil Municipal et propose de solliciter le technicien du SDE04 afin de connaître les arbitrages réalisés par le syndicat sur le programme de travaux 2021. Il propose également d'inscrire une opération supplémentaire concernant l'installation d'une borne de recharge électrique mixte pour les véhicules et les VTT sur le hameau de Peyroules.

16. Remboursement transport scolaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les nouvelles modalités de gestion du transport scolaire des élèves de la Commune imposées par la Région PACA. Pour cette année scolaire, les parents d'élèves ont dû acquitter directement le coût du transport de leurs enfants auprès de la Région et les Communes ont la possibilité, si elles le souhaitent, de procéder au remboursement des parents.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à présent, le coût du transport scolaire était entièrement pris en charge par la collectivité et aucune compensation n'était demandée aux parents. Il rappelle également à l'assemblée que la décision avait été prise par délibération lors de la séance du 31 Juillet 2020 de procéder au remboursement des frais de transport scolaire pour les élèves scolarisés sur la commune afin de maintenir le service à l'identique des années précédentes et ne pas pénaliser les parents.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des enfants bénéficiant du transport scolaire sur la commune. Cette liste a été communiquée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Il présente également à l'assemblée la liste des parents ayant fourni un justificatif de paiement du transport scolaire auprès de la Région PACA.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le remboursement des frais de transport scolaire pour les parents figurant sur la liste de la commune et ayant fourni un justificatif de paiement.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le remboursement du coût du transport scolaire aux parents d'élèves tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

17. Autorisation de réaliser des dons en matière d'action sociale

Par délibération du 14 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé la suppression du budget annexe du C.C.A.S. Cette suppression n'empêche en rien la commune de poursuivre son action dans le domaine de l'aide en faveur des personnes et des familles en difficulté, notamment via la commission Actions Sociales. Monsieur le Maire rappelle que suite à la dissolution du CCAS, il peut être amené à verser une aide sociale de secours d'urgence à des familles dans le besoin.

Il est rappelé que toute demande d'aide financière (bon alimentaire, prise en charge ponctuelle de factures, ...) n'est délivrée qu'après examen individuel de chaque cas et que dans les situations les plus critiques, les services sociaux départementaux sont sollicités afin d'évaluer les situations et les besoins des personnes en difficulté.

Néanmoins et afin de permettre d'agir le plus rapidement possible, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge financièrement certaines dépenses relative à l'aide sociale en définissant une valeur maximale annuelle.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** d'accorder le versement d'un secours d'urgence aux familles en cas de besoin,
- **Autorise** Monsieur le Maire, après avis de la commission d'actions sociales, à régler les dépenses relevant de l'aide sociale (bon alimentaires, prise en charge ponctuelle de factures, ...) dans la limite de 500 € pour l'année 2021,
- **Charge** Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la mise en application de cette mesure de secours,
- **Dit** que des crédits seront ouverts au budget primitif de 2021 au chapitre 65 de la section de fonctionnement.

18. Demande de Mr Alberto BAZZANI

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Mr Alberto BAZZANI qui souhaite acquérir une petite partie de la parcelle communale située à proximité de son logement sur le Coulet de la Bâtie. Ceci afin de pouvoir stocker son bois de chauffage et réaliser un potager.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le principe de céder une partie de la parcelle communale cadastrée **WXXXX** à Mr Alberto BAZZANI,
- **Décide** de reporter à la prochaine séance du Conseil Municipal la délibération définitive sur ce dossier,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Mr Alberto BAZZANI,
- **Charge** Monsieur le Maire de recueillir des précisions sur la superficie de la parcelle communale cadastrée **WXXX** ainsi que son positionnement vis-à-vis du P.L.U.,
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter Mr Alberto BAZZANI afin de déterminer la superficie précise de la parcelle communale cadastrée **WXXXX** qu'il souhaite acquérir,

19. Adhésion 2021 à l'ADAMR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'adhésion à l'ADAMR qui porte le Cinéma de Pays et qui organise les séances de cinéma sur la Commune. Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que la commune avait adhérer à l'association en 2021 afin de la soutenir des ses actions. Le montant d'adhésion à l'association s'élève à 10 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'adhésion de la Commune de Peyroules à l'ADAMR pour l'année 2021 tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Charge** Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de cette décision dans le budget primitif 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

20. Mise à disposition de la Salle Polyvalente à l'association Lankaskas

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de l'association Lankaskas qui souhaite utiliser la Salle Polyvalente de la Commune de manière régulière pour des entraînements de cirque. Il précise que Monsieur Claude GUERIN a rencontré l'association à plusieurs reprises et qu'une dernière rencontre a été organisée le 18 Février dernier afin de vérifier la compatibilité de la Salle Polyvalente avec les équipements installés par l'association.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la location de la Salle Polyvalente à l'association Lankaskas de manière régulière sur l'année 2021,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à l'association Lankaskas,
- **Charge** Monsieur le Maire de proposer la signature d'une convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente à l'association Lankaskas d'un montant de 50 € trimestriel conformément à la délibération du 14 décembre 2020 fixant les nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente,
- **Demande** le versement d'une caution de 500 € par l'association Lankaskas conformément à la délibération du 14 décembre 2020 fixant les nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

21. Convention cadre pour les groupements de commande avec la C.C.A.P.V

Par délibération du 25 octobre 2019, la Commune de Peyroules avait adhéré à la convention cadre des groupements de commande proposé par la C.C.A.P.V. Cette dernière, lors du conseil communautaire du 09 février 2021 a modifié la convention cadre de ces groupements de commande afin de pouvoir lancer un groupement de commande dès lors que 10 communes ont confirmé leur adhésion au lieu de 21 précédemment. Cette modification étant de nature à favoriser la réalisation concrète de groupements de commande, bloqué jusqu'alors par la non atteinte de ce nombre minimum.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ces modifications et de valider la nouvelle convention cadre proposée par la C.C.A.P.V.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la nouvelle convention cadre des groupements de commande proposé par la C.C.A.P.V.,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Monsieur le Président de la C.C.A.P.V.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

22. Motion GEMAPI

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la motion GEMAPI adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire du 09 Février 2021.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter la même motion pour soutenir l'action de la C.C.A.P.V. et ainsi demander une révision des moyens alloués aux collectivités pour permettre à celles, dont la configuration est atypique, de pouvoir assumer pleinement cette compétence GEMAPI. Cela passe par le fait d'affecter des moyens financiers supplémentaires, sans que cela ne se traduise encore par un effort fiscal sur les administrés ou les acteurs économiques locaux.

Une solidarité financière, à minima amont/aval, sur le volet PI, dès lors qu'elle serait posée par la loi, serait également un outil précieux de nature à conforter l'équité entre les territoires. Dans tous les cas, le législateur doit impérativement se saisir de cette question au risque de placer des territoires comme le nôtre dans l'incapacité d'assumer leurs responsabilités, mettant par incidence en danger les populations.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** cette motion,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Monsieur le Président de la C.C.A.P.V.

23. Questions Diverses

23.1 Projet de création d'un parc photovoltaïque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de création d'un parc photovoltaïque sur la Commune a été sélectionné parmi les lauréats de l'appel d'offres CRE 4.9 dont les résultats ont été communiqués le 16/02/2021. Le projet va donc pouvoir se poursuivre selon le planning initialement défini avec l'opérateur.

23.2 Feux récompenses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les récentes évolutions législatives dans le domaine des feux récompenses sont intervenues en la faveur de ces dispositifs précédemment considérés comme illégaux. Un nouveau décret devrait autoriser à nouveau leur utilisation.

23.3 Information SFR FTTH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les informations communiquées par l'opérateur SFR, en charge du déploiement de la fibre optique sur le département des Alpes de Haute Provence, au sujet de l'élagage. Ces informations précisent clairement l'intention de l'opérateur d'utiliser les réseaux aériens pour acheminer la fibre optique sur les communes.

23.4 Installation d'un camion Food Truck à proximité du parking du canyoning

Monsieur Claude GUERIN informe l'assemblée qu'il a été sollicité par un habitant pour étudier la possibilité d'installer un camion Food Truck à proximité du parking du canyoning durant la saison estivale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir à cette proposition et d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal ce sujet.

23.5 Implication des élus municipaux au sein des commissions intercommunales

Monsieur Eric DUMEZ sollicite Monsieur le Maire au sujet des prises de position des élus municipaux qui siègent au sein des commissions intercommunales.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que chaque conseiller peut exprimer son point de vue lors des commissions intercommunales et que toutes les décisions impliquant la Commune feront l'objet d'une délibération en Conseil communautaire. Il précise que les séances du Conseil Municipal représentent des temps d'échanges entre les membres du Conseil Municipal sur ces sujets.

23.6 Versement d'une subvention à l'association Montagn'Habits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la C.C.A.P.V souhaite aider l'association Montagn'Habits en lui versant une subvention. Ce dossier est en cours d'instruction par les services de la C.C.A.P.V.

23.7 Conflit de voisinage sur Peyroules

Monsieur Claude GUERIN informe l'assemblée sur les causes du conflit de voisinage qui a eu lieu sur le hameau de Peyroules.

24. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 20 Février 2021.

La séance levée : 19h00

**F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES**



**C. FRIGENZA
La secrétaire de séance**

